

Peut-on appeler un étudiant en droit, un juriste

Par **lebain**, le 21/05/2012 à 17:27

Peut-on appeler un étudiant en droit, un juriste

Par **alex83**, le 21/05/2012 à 18:48

Bonjour,

Oui dès lors qu'il est licencié.

Mais dans le langage commun, le terme est générique : pour tout le monde y compris L1, L2, capacité...

Par **Camille**, le 21/05/2012 à 22:35

Bonjour,

Pour moi, une chose est certaine, on ne peut porter le titre de juriste que quand on peut exhiber un titre ou un diplôme de droit qui va bien avec. Peu importe lequel, d'ailleurs.

On n'a pas le droit de se donner le titre d'ingénieur tant qu'on n'a pas un diplôme d'ingénieur, même si, entre camarades d'études, on se baptise mutuellement (et un peu abusivement) "ingénieurs"...